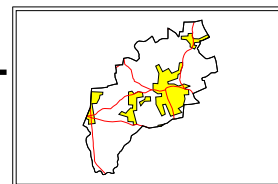


**DEPARTEMENT DU RHONE**  
**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**  
 COMMUNE DE  
**VOURLES**

**N° INSEE**  
**69268**



**DDT 69**      **Service Planification Aménagement Risques**  
**Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)**  
 ☎ 04.78.62.50.50      **165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03**

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé	
<b>L</b>		<b>A2</b>	Passage des conduites souterraines d'irrigation		<b>I1</b>	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques	
		<b>A4</b>	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		<b>I2</b>	Utilisation de l'énergie hydraulique	
		<b>A5</b>	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		<b>I3</b>	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques	
		<b>A9</b>	Zones agricoles protégées		<b>I4</b>	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité	
<b>E</b>		<b>A9</b>	Zones agricoles protégées		<b>I5</b>	Établissement des canalisations de distribution de gaz	
		<b>AC1</b>	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		<b>I6</b>	Exploration et exploitation des mines et carrières	
			Périmètre des abords		<b>Int1</b>	Voisinage des cimetières	
		<b>AC2</b>	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		<b>JS1</b>	Protection des installations sportives	
		<b>AC3</b>	Réserves naturelles régionales		<b>PM1</b>	Risques naturels prévisibles (PPRNP) et risques miniers (PPRM)	
	<b>AC4</b> <b>AC4'</b>	Sites patrimoniaux remarquables Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		<b>PM2</b>	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique		
<b>G</b>		<b>AC4'</b>	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		<b>PM3</b>	Risques technologiques (PPRT)	
		<b>Ar3</b>	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		<b>PM4</b>	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau	
				<b>Ar5</b>	Fortifications, ouvrages militaires		<b>PT1</b>
<b>E</b>		<b>AS1</b>	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		<b>PT2</b>	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles	
		<b>Ar3</b>	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		<b>PT3</b>	Communications téléphoniques et télégraphiques	
				<b>Ar5</b>	Fortifications, ouvrages militaires		<b>T1</b>
<b>N</b>		<b>AS1</b>	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		<b>T4</b>	Aéronautiques de balisage	
		<b>Ar3</b>	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		<b>T5</b>	Aéronautiques de dégagement	
				<b>Ar5</b>	Fortifications, ouvrages militaires		<b>T8</b>
	<b>D</b>		<b>AS1</b>	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		<b>T1</b>	Chemins de fer
			<b>Ar3</b>	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		<b>T4</b>	Aéronautiques de balisage
					<b>Ar5</b>	Fortifications, ouvrages militaires	
		<b>AS1</b>	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		<b>T1</b>	Chemins de fer	
<b>E</b>		<b>Ar3</b>	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		<b>T4</b>	Aéronautiques de balisage	
				<b>Ar5</b>	Fortifications, ouvrages militaires		<b>T5</b>
		<b>AS1</b>	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		<b>T1</b>	Chemins de fer	
		<b>EL3</b>	Halage et marchepied		<b>T4</b>	Aéronautiques de balisage	
		<b>EL5</b>	Visibilité sur les voies publiques		<b>T5</b>	Aéronautiques de dégagement	
	<b>EL6</b>	Terrains nécessaires aux routes		<b>T8</b>	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage		
	<b>EL7</b>	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)		<b>T1</b>	Chemins de fer		
	<b>EL10</b>	Cœur de parcs nationaux		<b>T4</b>	Aéronautiques de balisage		
	<b>EL11</b>	Voies express et déviations d'agglomérations		<b>T5</b>	Aéronautiques de dégagement		

**Etabli : SEPTEMBRE 2020**

**Modifié :**

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	14/05/1993
<b>Servitude :</b>	<b>A2</b> Servitudes de passage des conduites souterraines d'irrigation
<b>Référence(s) :</b>	Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation instituées en application des articles L.152-3 à L.152-6 et R.152-16 du code rural et de la pêche maritime.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SMHAR Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône 234, Rue du Général de Gaulle BP 53 69530 BRIGNAIS Tél : 04.72.31.59.90
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	D.U.P. du 14/01/1969 et A.P. de SUP du 15/06/1970.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Aménagement hydraulique des plateaux de MORNANT et MILLERY - Ouvrages communs et conduites souterraines d'irrigation pour le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhone. Servitudes d'établissement de conduites souterraines sur les parcelles initiales suivantes : - Commune de Charly : parcelles 562, 563, 387 section C. - Commune de Millery : parcelles 403 et 541, section OA. - Commune de Vourles : parcelles 555 à 557 et 741, 743 section D. Nouveaux n° : Charly : AO 28, 53, 54 et AN 108 Vourles : BA 6, 7 et 8 et AX 161, 162 et AX 23. Largeur de la servitude : 3 m.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>A4</b> Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
<b>Référence(s) :</b>	Code de l'environnement : article L.211-7 Code rural : articles L.151-37-1 ; articles R.152-29 à R.152-35.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES du RHONE Service Eau et Nature 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.63.11.36
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. n° 247 du 08/07/1966.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Le MERDENSON du VO. 18 jusqu'au GARON (sur environ 3 900 m), dans la traversée de CHAPONOST - BRIGNAIS et VOURLES.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>A4</b> Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
<b>Référence (s) :</b>	Code de l'environnement : article L.211-7 Code rural : articles L.151-37-1 ; articles R.152-29 à R.152-35.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES du RHONE Service Eau et Nature 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.63.11.36
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	AP n° 247 du 08/07/1966.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Le MERDENSON de la limite d'Orliénas au Garon (sur environ 1 800 m).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	18/12/2001
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	1/ Clas. M.H. du 05/05/2004 (en substitution de l' A.P. d'inscription du 16/02/2001) 2/ Inv. Sup. M.H. du 05/05/2004. PPM approuvé par le conseil municipal en date du 27/08/2009.
<b>Caractéristique(s) :</b>	MAISON FORTE DE VOURLES, située rue des Vallières - cadastre section AM, parcelle n° 172 pour 1 ha 46a et 65 ca. 1/ est classée La pièce, avec son décor de peintures murales, située au premier étage de la tour Nord (pas de périmètre de protection car MH intérieur). 2/ est inscrite en totalité la TOUR NORD, à l'exception de la pièce au 1er étage classée. Le PPM à supprimé le débord des 500 m sur la commune de Charly (approuvé par Grand Lyon le 14/01/2011).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>AS1</b> Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales
<b>Référence (s) :</b>	Servitudes attachées à la protection des eaux destinées à la consommation humaine instituées par : le Code de la Santé Publique : articles L.1321-2, L.1321-2-1 ; R.1321-6 et suivants ; code de l'environnement : article L.215-13. Protection des eaux minérales : Code de la Santé Publique : art L1322-3 icles L.1322-3 à L.1322-13 ; R.1322-17.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	AGENCE REGIONALE de SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Délégation Départementale Rhône-Métropole de Lyon Service Santé et Environnement 241 Rue Garibaldi CS 93383 69418 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.34.74.00
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. de D.U.P. n° 99-963 du 15/04/1999 (instaurant et modifiant les périmètres des captages de Brignais et Vourles institués par les AP de DUP du 05/09/56 et du 18/09/67).
<b>Caractéristique(s) :</b>	Périmètres de protection des captages de BRIGNAIS et VOURLES, exploités par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL). Puits sur la commune de BRIGNAIS : - puits n° 5, parcelle 80 section BL, lieudit "Les Ronzières" Puits sur la commune de VOURLES : - puits n° 2 et 2 bis, parcelle 12, section BA, au lieudit "Grand Félin" - puits n°3, parcelle 42 section AY, lieudit "Petit Félin" - puits n°4, forages 0 et 4, parcelles 39 et 42 section AX, lieudit "Petit Félin" - puits Ex CUMA de Vourles, parcelle 72 section AX, lieudit "Petit Félin" - puits Ex CUMA de Charly, parcelle 18 section AY, lieudit "Petit Félin". Les périmètres de protection immédiate, de protection rapprochée et de protection éloignée s'étendent sur les communes de Brignais, Millery, Montagny, Orliénas, Taluyers et Vourles.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>EL11</b> Servitudes relatives aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations
<b>Référence (s) :</b>	Application des articles L.122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	D.I.R. CENTRE EST District de Lyon 59 Chemin d'Yvours B.P. 48 69493 PIERRE BENITE Tél : 04.78.86.63.30
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. de D.U.P. du 17/11/1980 et A.P. du 13/01/1981.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Contournement Est de BRIGNAIS - R.N. 86 - A. 45 - R.D 42.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	02/08/2017
<b>Servitude :</b>	<b>I1</b> Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
<b>Référence (s) :</b>	Code de l'environnement : articles L.555-16, R555-30 b, R.555-30-1 et R555-31.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	GRTgaz - DO - PERM Equipe travaux tiers & urbanisme 10 Rue Pierre Sémard CS 50329 69363 LYON CEDEX 07 Tél : 04 78 65 59 59
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. n° 69-2017-05-05-008 du 05/05/2017 - RAA n°69-2017-048 du 16/05/2017.
<b>Caractéristique(s) :</b>	<p>Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé pour la commune de Vourles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrages traversant la commune :</li> <li>- Alimentation Vourles CI (DN 80)</li> <li>- Alimentation Vourles DP (DN 80)</li> <li>- Brignais - L'Horme - Unieux (DN 300)</li> <li>- Triangle Lyonnais (DN 80, DN 250 et DN 300).</li> </ul> <p>Installations annexes situées sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vourles CI Crown Cork</li> <li>- Vourles DP.</li> </ul> <p>Ouvrages ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation St Genis Laval DP ZAC (DN 100)</li> <li>- Triangle Lyonnais (DN 250).</li> </ul> <p>Pas d'installations annexes situées sur les communes limitrophes dont les zones d'effets atteignent la commune.</p>



# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	10/07/1998
<b>Servitude :</b>	<b>I3</b> Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
<b>Référence (s) :</b>	Code de l'environnement : articles L.555-27 à L.555-30 et R.555-30 à R.555-31.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	GRT Gaz - DO - PERM Equipe travaux tiers & urbanisme 10 Rue Pierre Sépard CS 50329 69363 LYON CEDEX 07 Tél : 04.78.65.59.59
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Arrêté Ministériel de D.U.P. du 26/06/1958 (JO du 02/07/1958).
<b>Caractéristique(s) :</b>	Canalisation de transport de gaz : TRIANGLE LYONNAIS (ARS - AMBERIEUX et AMBERIEUX -BRIGNAIS Logis Neuf) : diamètre 300 mm (Réf SE3021). Elle entraîne une bande de passage de 8 mètres de large (4m de chaque côté de l'axe de la canalisation). NB : commune nouvelle de CHABANIERE (ex-commune de St Maurice s/ Dargoire).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	12/12/1994
<b>Servitude :</b>	<b>I3</b> Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
<b>Référence (s) :</b>	Code de l'environnement : articles L.555-27 à L.555-30 et R.555-30 à R.555-31.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	GRT Gaz - DO - PERM Equipe travaux tiers & urbanisme 10 Rue Pierre Sépard CS 50329 69363 LYON CEDEX 07 Tél : 04.78.65.59.59
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Convention amiable de servitudes du 04/04/1969.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Canalisation H.P. diamètre 80 mm branchement établissement CARNAUS à VOURLLES. Elle entraine une zone non aedificandi de 6 mètres de large ( 3 mètres de part et d'autre).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	06/09/1986
<b>Servitude :</b>	<b>I4</b> Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité
<b>Référence (s) :</b>	Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	<p>R.T.E. - DIES  Centre Développement et Ingénierie de Lyon  Service Concertation Environnement Tiers  1 Rue Crépet  69007 LYON  Tél : 04.27.86.27.47</p> <p>Consultation demandes autorisation d'urbanisme :  R.T.E.  Groupe Maintenance Réseau LYONNAIS  757 Rue de Pré Mayeux  01120LA BOISSE  Tél : 04.72.01.25.39</p>
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	DUP du 16/09/1963 (non) - A.P. de SUP du 13/01/1965. (oui)
<b>Caractéristique(s) :</b>	Ligne 225 KV GIVORS - OULLINS 1 (aérienne et souterraine). NB : commune nouvelle de BEAUVALLON u 1er janv 2018 (pour Chassagny, St Andéol le Château et St Jean de Touslas).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	12/09/2007
<b>Servitude :</b>	<b>PM1</b> Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)
<b>Référence (s) :</b>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-9 ; R.562-1 à R.562-11. Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Planification Aménagement Risques Unité Prévention des Risques 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.53.32
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	AP n°DDT_SPAR_2015_06_05_01 du 11/06/2015 (RAA du 19/06/2015).
<b>Caractéristique(s) :</b>	Plan de Prévention des Risques Naturels inondation (PPRNi) du GARON (révision et élargissement à l'ensemble du bassin versant). Ce plan de prévention comprend les éléments suivants : Arrêté Préfectoral d'approbation - une note de présentation - un règlement et une carte annexe - cartes d'enjeux - cartes des aléas - cartes de zonages et carte zone blanche - annexes pour information. Ce plan de prévention délimite des zones rouge, violette, bleue, verte et blanche. Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages. NB : commune nouvelle de CHABANIERE (ex-commune de St Didier /s Riverie, St Maurice s/ Dargoire et St Sorlin). commune nouvelle de BEAUVALLON au 1er janv 2018 (pour Chassagny, St Andéol le Château et St Jean de Touslas).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	28/07/2020
<b>Servitude :</b>	<b>PM2</b> Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
<b>Référence (s) :</b>	Code de l'environnement : L.515-8 à L.515-12 ; R.515-24 à R.515-31, R.515-31-1 à R.151-31-7. Momenclature des ICPE art R.511-9 du code de l'environnement.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES Unité Départementale du RHONE Cellule Risques 63 avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE Tél : 04.72.44.12.00
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. n°69-2020-07-10-024 du 01/07/2020 - RAA n°69-2020-089 du 24/07/2020.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Des servitudes d'utilité publique sont instituées sur les parcelles cadastrales AS77 et AS78, situées 10 chemin de la Plaine à VOURLLES. Sur le site industriel anciennement exploité par la société CROWN EMBALLAGE FRANCE SAS, considérant la présence de pollution résiduelle dans les sols et les gaz du sol à l'issue des travaux de réhabilitation et la nécessité de maintenir l'accès au réseau de surveillance des eaux souterraines sont institués des servitudes d'utilité publique conformément aux prescriptions et aux deux plans annexés à l'arrêté.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>VOURLES</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>T1</b> Servitudes relatives aux chemins de fer
<b>Référence(s) :</b>	Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées initialement par la loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer (loi supprimée par l'ordonnance du 28/10/2010) traduite dans le Code des Transports - deuxième partie : transport ferroviaire ou guidé (articles L.2000-1 à L.2351-1). Code de la voirie routière : article L.114-6 (application des article L.114-1 à L.114-5). Notice SNCF explicative de la servitude T1.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	S.N.C.F. Immobilier Direction Immobilière Territoriale Sud Est Campus INCITY 116 Cours Lafayette 69003 LYON Tél : 06.13.17.70.76
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Lois et décrets du 19 juin 1857 ; Lois des 25 juillet 1882 et 20 novembre 1883.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Ligne SNCF (775 000) de PARAY-LE-MONIAL à GIVORS-CANAL. NB : commune nouvelle du VAL D'OINGT (ex-communes de Le Bois d'Oingt et St Laurent d'Oingt).